Association d'Accompagnants de Malades et de Mourants

Siège social : Maison des associations – 34 espace Mendès France 36000 Châteauroux

Association loi 1901déclarée le 03/11/2011 à Châteauroux - n° W364000461 Association reconnue d'intérêt général

CHARTE ÉTHIQUE

- 1. Nous sommes un réseau d'entraide pour toute personne concernée par la maladie, la fin de vie et le deuil.
- 2. Nous croyons que ces différentes épreuves sont une invitation à se poser des questions essentielles sur le sens de l'existence.
- 3. Nous croyons que la «mourance» à l'image de la naissance, mérite une préparation et un accompagnement dans le respect des convictions de chacun.
- 4. Nous croyons qu'il peut exister dans la « mourance », une quête du meilleur de soi qui fait grandir en amour celui qui part et ceux qui restent.
- 5. Nous pratiquons un accompagnement gagnant-gagnant permettant à l'accompagné de recevoir l'aide, l'attention et le respect qu'il souhaite et à l'accompagnant de grandir en humanité.
- 6. Nous ne nous substituons en aucun cas à la famille, aux proches, au corps médical et nous ne préconisons aucun comportement alimentaire, médical ou religieux particulier.
- 7. Nous accordons une attention particulière à nos douleurs personnelles d'accompagnant bénévole.
- 8. Nous, nous entraidons régulièrement pour trouver la manière de transformer ces douleurs en opportunité d'être encore plus justes dans nos visites suivantes.
- 9. Tout accompagnant bénévole de l'association a suivi la formation AAMM "un autre regard sur la fin de vie humaine" et s'engage à suivre la formation continue.
- 10. Tout membre de l'association adhère à la présente charte.

NOM PRENOM Date et signature de l'adhérent. (Précédé de la mention lu et approuvé)